

**CONFÉRENCE RÉGIONALE EUR/NAT SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION  
POUR RELEVER LES DÉFIS COMMUNS PAR LA MISE EN OEUVRE DU  
PLAN OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LE MONDE (GASeP)**

Lisbonne (Portugal), 29 – 31 mai 2018

**FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉGION EUROPE ET ATLANTIQUE NORD  
POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

1. La Feuille de route de la région Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) pour la sûreté de l'aviation a été entérinée par la Conférence régionale en vue de « Relever les défis communs par la mise en œuvre du GASeP de l'OACI, [Lisbonne (Portugal), 29 – 31 mai 2018] » comme base pour les travaux à effectuer par les États et les parties prenantes de la Région EUR/NAT, sous la coordination du Bureau Europe et Atlantique Nord de l'OACI (EUR/NAT), par l'intermédiaire du Groupe de sûreté de l'aviation EUR/NAT (ENAVSECG), en étroite collaboration avec les organes/groupes/instances de la Région EUR/NAT (par ex, organes de l'UE, CEAC, etc.), et conformément au Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) approuvé par le Conseil de l'OACI.
2. **L'Appendice A** de la Feuille de route tient compte des particularités régionales et définit les mesures/tâches, les responsabilités et les résultats prévus en matière de sûreté de l'aviation, et liés aux cinq (5) mesures prioritaires du GASeP, au titre des cinq priorités clés suivantes :
  1. Renforcer la sensibilisation et la réponse au risque ;
  2. Développer une culture de sûreté et des capacités humaines en sûreté de l'aviation ;
  3. Améliorer les ressources technologiques et encourager l'innovation ;
  4. Améliorer la supervision et l'assurance de la qualité ;
  5. Accroître la coopération régionale et l'appui.
3. La présente Feuille de route est un document évolutif aligné sur le GASeP, et elle tient compte des décisions et des orientations de l'organe de réglementation compétent de l'OACI.
4. La Feuille de route AVSEC de la Région EUR/NAT réunira le Bureau régional EUR/NAT de l'OACI, les États, les organisations régionales et les parties prenantes dans un effort holistique et coordonné pour renforcer la coopération régionale et inter-régionale en matière de sûreté de l'aviation. Elle a pour objectif principal d'aider et d'encourager toutes les parties prenantes de la Région EUR/NAT à travailler ensemble pour la mise en œuvre effective des mesures/tâches convenues pour réaliser les objectifs du GASeP et la conformité avec l'Annexe 17 et pour assurer la durabilité du système mondial et régional de sûreté de l'aviation en s'appuyant sur l'ENAVSECG comme forum principal (en coordination avec d'autres organes/groupes/instances compétents) pour promouvoir l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes.

5. La Feuille de route AVSEC de la Région EUR/NAT reflète aussi la situation particulière de la Région en tenant compte du fait que la moitié des États auprès desquels le Bureau EUR/NAT de l'OACI est accrédité sont par ailleurs membres de l'Union européenne (UE) ; 44 États étant en outre membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Qui plus est, il faut reconnaître que d'autres organisations régionales desservant un nombre variable d'États EUR/NAT sont engagées dans la sûreté de l'aviation ou dans certains aspects de celle-ci (par ex, soutien à la mise en œuvre, supervision, renforcement des capacités).
6. Si l'OACI, tous les États, les organisations régionales et les parties prenantes s'acquittent de leurs responsabilités liées à la mise en œuvre de la feuille de route, le niveau soutenu de sûreté et de sécurité des vols civils permettrait d'éviter les pertes humaines, économiques, financières et autres. Le renforcement du système aéronautique créera un environnement favorable à la croissance et au développement économiques dans les États EUR/NAT.
7. **L'Appendice A** de la Feuille de route sera examiné et mis à jour de manière coordonnée par l'ENAVSECG du Bureau régional de l'OACI (en collaboration avec les organes compétents) en fonction des menaces existantes et émergentes contre la sûreté spécifiques à la région, des évolutions majeures du système aéronautique, ainsi que du GASeP et de ses futurs amendements.
8. L'ENAVSECG, tenant compte des ressources disponibles des États et des parties prenantes, devrait soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux détaillés afin d'assurer la mise en œuvre effective des diverses mesures/tâches définies par la Feuille de route.
9. En appui à l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté », les États, les organisations régionales et les parties prenantes, en coordination avec le Bureau EUR/NAT de l'OACI, sont encouragés à prêter assistance, le cas échéant, aux autres États et entités qui en ont besoin pour mettre en œuvre la Feuille de route.
10. Les États doivent définir et mettre en œuvre les mesures/tâches selon un ordre de priorité tenant compte de leurs plus importants secteurs de risques conformément aux normes de l'Annexe 17. Des informations tirées de l'État du contexte de risque mondial de sûreté de l'aviation civile, les résultats des audits de l'USAP de l'OACI et les retours d'information du Bureau régional accrédité auprès des États EUR/NAT peuvent aider à établir ces priorités.
11. L'ENAVSECG s'emploiera avec le Bureau régional de l'OACI accrédité auprès des États EUR/NAT à collaborer avec les États, les organisations régionales, et les parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre effective de la Feuille de route.
12. Le Bureau régional de l'OACI assurera le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route AVSEC de la Région EUR/NAT et fournira des rapports d'avancement périodiques aux organes régionaux compétents, par exemple, l'ENAVSECG et la réunion des Directeurs généraux de l'aviation civile de la Région EUR/NAT, en se fondant sur les retours d'information provenant des États.

13. Les autorités nationales compétentes chargées de la sûreté de l'aviation dans la région EUR/NAT s'assureront que les mesures/tâches définies dans la Feuille de route sont mises en œuvre dans tous les États conformément aux plans d'action détaillés élaborés par les États :

- **Renforcer la sensibilisation et la réponse au risque.** Il est impératif de comprendre les risques pour que les politiques et les mesures soient efficaces, proportionnées et durables. Entreprendre des évaluations des risques aidera à déceler les lacunes et les faiblesses auxquelles il est alors possible de remédier sans délai de la manière la plus pratique possible et en utilisant au mieux les ressources.
- **Développer une culture de sûreté et des capacités humaines en sûreté de l'aviation.** La promotion d'une culture de sûreté effective est essentielle pour obtenir de bons résultats sur le plan de la sûreté. Une culture de sûreté forte doit être développée au sein de chaque organisation en partant de la haute direction. L'existence d'un personnel bien formé, motivé et professionnel est un préalable essentiel à la sûreté effective de l'aviation.
- **Améliorer les ressources technologiques et encourager l'innovation.** Promouvoir et appliquer de meilleures solutions technologiques et des techniques novatrices peut donner les moyens de renforcer l'efficacité de la sûreté tout en garantissant l'efficacité opérationnelle.
- **Renforcer la supervision et l'assurance de la qualité.** Des processus efficaces de supervision et de contrôle de la qualité, à l'échelle mondiale, nationale et locale, sont essentiels pour mettre en place une sûreté de l'aviation effective et durable.
- **Accroître la coopération régionale et l'appui.** Accroître la coopération entre le Bureau EUR/NAT et les États, les organisations régionales et les parties prenantes, et au sein de ceux-ci, permettra d'atteindre plus rapidement et plus efficacement les objectifs clés de sûreté.

-----



## FEUILLE DE ROUTE AVSEC DE LA RÉGION EUR/NAT — Domaines prioritaires, tâches et résultats

### OBJECTIFS AMBITIEUX MONDIAUX

(tels que définis dans l'avant-propos de l'Appendice A du GAsEP, approuvé par le Conseil de l'OACI)

- a) d'ici 2020, 80 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 65 %
- b) d'ici 2023, 90 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 80 %
- c) d'ici 2030, 100 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 90 %

### OBJECTIFS AMBITIEUX DE LA RÉGION EUR/NAT

- a) d'ici 2020, 85 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 80 %
- b) d'ici 2023, 90 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 90 %
- c) d'ici 2030, 100 % des États EUR/NAT auront un taux de mise en œuvre effective de plus de 90 %

*Note : Étant donné que les résultats de la Région EUR/NAT en ce qui concerne la mise en œuvre effective sont déjà supérieurs aux taux EI mondiaux, nous avons l'ambition et la conviction que nous allons les améliorer tel qu'indiqué ci-dessus.*

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GAsEP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA RÉPONSE AU RISQUE</b>	<p>MP 1.1 Examiner régulièrement le contexte des menaces dans le monde et intensifier la diffusion d'avis de menace et de risque</p> <p>MP 1.6 Examiner les arrangements actuels en matière d'inspection-filtrage, à la lumière de l'évaluation nationale des risques</p> <p>MP 1.7 Examiner les mesures de sûreté concernant le personnel en tenant compte des avis de risque et des orientations en matière de menace interne</p>	<p>Promouvoir la sensibilisation aux menaces et au risque, ainsi qu'une méthode appropriée d'évaluation des risques en tenant compte des menaces évolutives et émergentes (par ex., EEI, MANPADS, RPAS, cybermenaces, menaces internes, menaces côté ville, espace aérien), des vulnérabilités et des mesures correctrices de sûreté pour les atténuer.</p>	<p>OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie</p>	<p>Établissement d'une méthode efficace d'évaluation des risques de sûreté par les États et l'industrie</p>

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GAsEP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA RÉPONSE AU RISQUE</b>	<p>MP 1.1 Examiner régulièrement le contexte des menaces dans le monde et intensifier la diffusion d'avis de menace et de risque</p> <p>MP 1.4 Actualiser le cadre établi dans chaque État pour effectuer des évaluations de risques à l'échelle nationale et locale</p> <p>MP 1.5 S'assurer de mécanismes internes efficaces pour communiquer les informations/évaluations à ceux qui en ont besoin</p>	Établir et garantir un mécanisme national et régional efficace et efficient d'échange d'informations, notamment sur les menaces émergentes ou évolutives, les vulnérabilités et les mesures correctrices de sûreté mises en œuvre pour les atténuer.	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Élaboration d'une entente régionale commune et actualisée et d'un mécanisme d'échange fonctionnel par la promotion et l'utilisation du réseau mondial de points de contact de l'OACI et des mécanismes régionaux existants d'échange d'informations
<b>RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA RÉPONSE AU RISQUE</b>	MP 1.2 Améliorer la formation en évaluation des risques	Accroître et améliorer les efforts de formation en évaluation des risques aux niveaux national et régional, y compris l'évaluation de la vulnérabilité	OACI, États, Centres de formation à la sûreté de l'aviation (CSFA), organisations internationales et régionales, industrie	Un personnel bien formé pour une mise en œuvre efficace d'une méthodologie d'évaluation des risques de sûreté et des évaluations de la vulnérabilité dans les États et dans l'industrie
	<p>MP 1.1 Examiner régulièrement le contexte des menaces dans le monde et intensifier la diffusion d'avis de menace et de risque</p> <p>Observations : Cette mesure/tâche contribue à la MP 4.3 « Élaborer et mettre en œuvre des plans de rectification au niveau national et local pour remédier aux lacunes et aux faiblesses décelées ».</p>	Examiner les résultats des audits de l'USAP-CMA, ainsi que des activités nationales et régionales de contrôle de la qualité afin d'identifier les carences prépondérantes dans la région	OACI et toute entité qui mène des activités de contrôle de la qualité	Meilleure compréhension des vulnérabilités, évaluation efficace des risques de sûreté, et mise en œuvre sans cesse améliorée des SARP (pertinentes pour la sûreté) des Annexes 17 et 9 et des éléments cruciaux du système national de supervision de la sûreté

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GASeP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSIBILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA RÉPONSE AU RISQUE</b>	<p>MP 1.4 Actualiser le cadre établi dans chaque État pour effectuer des évaluations des risques à l'échelle nationale et locale.</p> <p>MP 1.6 Examiner les arrangements actuels en matière d'inspection-filtrage, à la lumière de l'évaluation nationale des risques.</p> <p>MP 1.7 Examiner les mesures de sûreté concernant le personnel en tenant compte des avis de risque et des orientations en matière de menace interne</p>	Rassembler, suivre et partager les meilleures pratiques en ce qui concerne les mesures appropriées pour répondre aux menaces, par ex. cybermenaces, MANPADS, menaces internes, menaces côté ville, menaces visant l'espace aérien, et menaces contre l'ATM.	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Cohérence des meilleures pratiques établie pour aider les États et les parties prenantes dans la mise en œuvre de mesures efficaces pour préserver l'aviation civile contre les interventions illicites
<b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÛRETÉ ET DES CAPACITÉS HUMAINES EN SÛRETÉ</b>	MP 2.1 Bâtir et promouvoir une culture de sûreté	Promouvoir l'élaboration de programmes de sensibilisation à la sûreté qui appuient efficacement une culture positive de sûreté	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Culture de sûreté renforcée au sein des organisations et du grand public
	MP 2.2 Examiner les programmes de formation nationaux, ou en élaborer, en tenant compte des risques	Mettre au point et améliorer les outils de formation du personnel de sûreté de l'aviation en tenant compte des principes des facteurs humains et des risques	États	Capacités humaines renforcées, main-d'œuvre bien formée pour mieux faire face aux menaces existantes et aux menaces évolutives

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GASeP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÛRETÉ ET DES CAPACITÉS HUMAINES EN SÛRETÉ</b>	MP 2.3 Professionnaliser le personnel et assurer des performances continues	Promouvoir les principes des facteurs humains dans la formation AVSEC, y compris la possibilité de certification du personnel de sûreté de l'aviation (AVSEC)	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Culture de sûreté et capacités humaines renforcées, personnel bien formé pour mieux faire face aux menaces existantes et aux menaces évolutives
	MP 2.3 Professionnaliser le personnel et assurer des performances continues	S'assurer que des fonds suffisants sont alloués à un personnel de sûreté solide, formé et motivé	États, industrie	Amélioration continue des performances et instauration d'un climat favorable pour le personnel de sûreté de l'aviation afin d'éviter les mouvements du personnel et de renforcer les compétences
<b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÛRETÉ ET DES CAPACITÉS HUMAINES EN SÛRETÉ</b>	MP 2.2 Examiner les programmes de formation nationaux, ou en élaborer, en tenant compte des risques  MP 2.3 Professionnaliser le personnel et assurer des performances continues	Encourager la communication et la coopération entre les États, l'industrie et les Centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) de l'OACI en tenant compte des besoins régionaux/nationaux de formation, par ex., en ce qui concerne la mise au point des outils de formation, l'échange d'instructeurs, etc.	OACI, CFSA, États, industrie	Utilisation optimale des ressources, amélioration de la qualité de la formation et des performances pour renforcer la mise en œuvre effective des SARP de l'OACI.



<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GASep concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>AMÉLIORER LES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES ET ENCOURAGER L'INNOVATION</b>	MP 3.1 Améliorer les avis techniques aux États.	Promouvoir l'innovation et l'utilisation de technologies efficaces comme les technologies de pointe dans le domaine de l'inspection-filtrage (par ex., systèmes de détection des explosifs, détection de traces d'explosifs, scanners corporels, etc.), les systèmes de contrôle par vidéosurveillance, entre autres, ainsi que le recours à des méthodes novatrices non techniques comme l'introduction d'un concept d'imprévisibilité en sûreté de l'aviation.	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Sûreté renforcée grâce à l'utilisation des technologies les plus efficaces et de processus et méthodes novateurs, tout en assurant l'efficacité opérationnelle au sol et en vol
	MP 3.2 Encourager les États et l'industrie à employer des techniques et technologies novatrices.  MP 3.6 Améliorer l'efficacité des processus d'agrément et d'exploitation de l'équipement de sûreté, facteurs humains compris	Promouvoir dans toute la Région EUR/NAT l'utilisation et la participation active à AVSECPaedia en tant que plateforme pertinente d'échange d'informations sur la technologie, l'innovation, l'essai et la certification des équipements de sûreté	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Amélioration de la compréhension et de l'efficacité des processus de sûreté dans toute la région
<b>AMÉLIORER LES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES ET ENCOURAGER L'INNOVATION</b>	MP 3.2 Encourager les États et l'industrie à employer des techniques et technologies novatrices  MP 3.5 Renforcer l'utilisation d'une technologie appropriée d'inspection-filtrage et de facilitation	Encourager et aider les États/les partenaires de l'industrie à fournir des technologies et techniques novatrices, ainsi qu'un appui financier, aux États qui en ont besoin	OACI, États, industrie	Équipements d'inspection-filtrage et autres équipements AVSEC connexes améliorés et techniques novatrices utilisées dans toute la région
<b>AMÉLIORER LA SUPERVISION ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ</b>	MP 4.1 Élaborer des objectifs régionaux fondés sur l'USAP-CMA en ce qui concerne les niveaux de la mise en œuvre effective des mesures de sûreté	Analyser les résultats de l'USAP-CMA à l'échelle régionale et les données nationales de contrôle de la qualité afin de détecter les problèmes de conformité	OACI, États	Définition de cibles réalistes et réalisables pour l'EI des SARP (pertinentes pour la sûreté) des Annexes 17 et 9 dans la région EUR/NAT

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GASeP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>AMÉLIORER LA SUPERVISION ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ</b>	MP 4.2. Coordonner les efforts entre les États, les parties prenantes et l'OACI en matière d'audit et d'examen par les pairs	Promouvoir l'échange d'informations et de méthodes novatrices et efficaces de supervision de la sûreté de l'aviation par les États, comme les modèles de supervision dynamiques basés sur les risques et les résultats	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Amélioration continue de la mise en œuvre effective des éléments cruciaux du système national de supervision et conformité avec les dispositions pertinentes pour la sûreté des Annexes 17 et 9, ainsi qu'avec la législation nationale et régionale.
	MP 4.3 Élaborer et mettre en œuvre des plans de rectification au niveau national et local pour remédier aux lacunes et aux faiblesses décelées	Créer un cadre permettant de remédier aux carences constatées dans le cadre des activités nationales/régionales de contrôle de la qualité et de l'USAP-CMA, et mettre en œuvre des mesures de réponse immédiates, s'il le faut	États, industrie	Solution apportée en temps opportun aux carences et amélioration continue de la conformité avec les dispositions pertinentes pour la sûreté des Annexes 17 et 9, ainsi qu'avec la législation nationale et régionale
<b>AMÉLIORER LA SUPERVISION ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ</b>	MP 4.5 Renforcer la formation et les orientations en matière d'assurance de la qualité	Élaborer et maintenir des éléments indicatifs à jour et assurer une formation adéquate et pertinente relative aux activités de contrôle de la qualité	OACI, États, CFSA, organisations internationales et régionales, industrie	Capacités renforcées des États et de l'industrie à mener des activités de contrôle de la qualité
	MP 4.5 Renforcer la formation et les orientations en matière d'assurance de la qualité.	Améliorer la capacité et renforcer l'autorité des inspecteurs nationaux de la sûreté de l'aviation et définir des mesures d'exécution valides	États	Systèmes nationaux de supervision de la sûreté renforcés pour réaliser la conformité avec les dispositions pertinentes pour la sûreté des Annexes 17 et 9, ainsi qu'avec la législation nationale et régionale

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GAsEP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>ACCROÎTRE LA COOPÉRATION ET L'APPUI</b>	<p>MP 5.1 Contribuer au financement de l'OACI, des États et des parties prenantes aux fins des audits/examens par les pairs.</p> <p>MP 5.2 Apporter une assistance accrue (si possible) au développement des capacités.</p> <p>MP 5.3 S'assurer de l'engagement des États bénéficiaires à renforcer la mise en œuvre effective.</p> <p>MP 5.4 S'assurer que toutes les entités nationales concernées participent activement à la mise en œuvre des mesures</p> <p>MP 5.5 Déterminer et utiliser de nouvelles sources de financement (par ex., Nations Unies, Banque mondiale, États, industrie, etc.), en plus des sources de financement existantes</p> <p>MP 5.6 Renforcer les capacités et l'efficacité de l'OACI en matière d'assistance</p>	Encourager la mise en œuvre de la Résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies et la réalisation des objectifs et des feuilles de route mondiale et régionales du GAsEP par les entités nationales/régionales intervenant en sûreté de l'aviation	OACI	Sensibilisation accrue aux dispositions de la Résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité et priorité à la sûreté de l'aviation au sein des États

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GAsEP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>ACCROÎTRE LA COOPÉRATION ET L'APPUI</b>	<p>MP 5.1 Contribuer au financement de l'OACI, des États et des parties prenantes aux fins des audits/examens par les pairs.</p> <p>MP 5.2 Apporter une assistance accrue (si possible) au développement des capacités</p> <p>MP 5.3 S'assurer de l'engagement des États bénéficiaires à renforcer la mise en œuvre effective.</p> <p>MP 5.4 S'assurer que toutes les entités nationales concernées participent activement à la mise en œuvre des mesures.</p> <p>MP 5.5 Déterminer et utiliser de nouvelles sources de financement (par ex., Nations Unies, Banque mondiale, États, industrie, etc.), en plus des sources de financement existantes.</p> <p>MP 5.6 Renforcer les capacités et l'efficacité de l'OACI en matière d'assistance</p>	Promouvoir une assistance coordonnée et des activités de renforcement des capacités entre toutes les parties prenantes concernées	OACI, États, CFSA, organisations internationales et régionales, industrie	Communication et coordination améliorées en matière de renforcement des capacités pour éviter les doubles emplois et accroître la sûreté de l'aviation dans toute la région

<b>PRIORITÉ</b>	<b>Mesure prioritaire du GASeP concernée</b>	<b>MESURES/TÂCHES</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>RÉSULTAT PRÉVU</b>
<b>ACCROÎTRE LA COOPÉRATION ET L'APPUI</b>	<p>MP 5.1 Contribuer au financement de l'OACI, des États et des parties prenantes aux fins des audits/examens par les pairs</p> <p>MP 5.2 Apporter une assistance accrue (si possible) au développement des capacités.</p> <p>MP 5.3 S'assurer de l'engagement des États bénéficiaires à renforcer la mise en œuvre effective.</p> <p>MP 5.4 S'assurer que toutes les entités nationales concernées participent activement à la mise en œuvre des mesures</p> <p>MP 5.5 Déterminer et utiliser de nouvelles sources de financement (par ex., Nations Unies, Banque mondiale, États, industrie, etc.), en plus des sources de financement existantes.</p> <p>MP 5.6 Renforcer les capacités et l'efficacité de l'OACI en matière d'assistance.</p>	Travailler de manière coordonnée pour la prestation d'assistance et les activités de renforcement des capacités, notamment le renforcement des capacités de supervision des États qui en ont besoin	OACI, États, organisations internationales et régionales, industrie	Amélioration continue dans toute la région de la mise en œuvre effective des éléments cruciaux du système national de supervision, conformité avec les dispositions pertinentes pour la sûreté des Annexes 17 et 9, et avec la législation nationale et régionale ; réduction des doubles emplois, et mise en place d'un système complémentaire de renforcement des capacités.

— FIN —